

NATIONS UNIES
Assemblée générale

QUARANTE-CINQUIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
29e séance
tenue le
vendredi 2 novembre 1990
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 29e SEANCE

Président : M. PAPADATOS (Grèce)

SOMMAIRE

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)

Examen du projet de plan à moyen terme pour la période 1992-1997 et des documents s'y rapportant par l'Assemblée générale en séance plénière et les grandes commissions

Action préventive et lutte contre le syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA)

POINT 86 b) DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE : PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE (suite)

POINT 87 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE INTERNATIONALE POUR LA REHABILITATION ECONOMIQUE DE L'ANGOLA (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission

Distr. GENERALE
A/C.2/45/SR.29
9 novembre 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

90-56779 9219Q (F)

/...

7p.

La séance est ouverte à 15 h 10.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)

EXAMEN DU PROJET DE PLAN A MOYEN TERME POUR LA PERIODE 1992-1997 ET DES DOCUMENTS S'Y RAPPORTANT PAR L'ASSEMBLEE GENERALE EN SEANCE PLENIERE ET LES GRANDES COMMISSIONS (A/45/3 (chap. VI C), A/45/6, A/45/16 (Partie I) et A.1.1, A/45/16 (Partie II), A/45/279; A/C.2/45/6)

1. M. BLANCA (Directeur général au développement et à la coopération économique internationale) dit que le plan à moyen terme pour la période 1992-1997 a été préparé à une époque cruciale de l'histoire de l'Organisation. L'ONU sort en effet d'un long et difficile processus de réforme qui s'est déroulé sur trois ans et, en même temps, elle s'est vu confier des responsabilités nouvelles. Pour la première fois, l'Organisation est en mesure de réaliser les objectifs énoncés dans la Charte, notamment le maintien de la paix et de la sécurité internationales, dont le progrès économique et social est un élément essentiel.

2. Comme le Secrétaire général l'a signalé dans l'introduction du plan, les deux priorités générales qui orienteront les activités de l'Organisation pendant la période du plan sont l'établissement et le maintien de la paix et la promotion du bien-être des "peuples des Nations Unies". Dans le plan général du projet de budget-programme de l'exercice biennal 1992-1993, quatre priorités ont été retenues : établissement de la paix, Afrique, contrôle international des stupéfiants, et environnement et développement. Le Directeur général se félicite de ce que la situation économique critique, le redressement et le développement de l'Afrique fassent l'objet d'un programme séparé du grand programme III, qui recouvre également les activités de son bureau. Pendant toute la durée du plan à moyen terme, l'Afrique aura besoin d'une attention concertée et soutenue de la part des Etats Membres, des organes intergouvernementaux et du Secrétariat. Dans son introduction au plan, le Secrétaire général a souligné un certain nombre de domaines prioritaires spécifiques, notamment le nouveau consensus sur les questions économiques mondiales tel qu'il se reflète dans la Déclaration sur la coopération économique internationale adoptée lors de la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée et dans la Stratégie internationale du développement, la crise de la dette, les négociations commerciales multilatérales, l'utilisation des progrès de la technique pour promouvoir le développement, la situation des pays les moins avancés et la coopération technique multilatérale.

3. Le Directeur général fait observer que la plupart de ces questions sont par nature multidisciplinaires et multisectorielles et que les ressources du système des Nations Unies étant fort limitées, il est indispensable d'améliorer la coordination de façon à en assurer une utilisation rationnelle et efficace. Par ailleurs, pendant les six années que durera l'application du plan, la situation mondiale et par conséquent l'Organisation des Nations Unies elle-même risquent d'évoluer, ce qui obligera à modifier les priorités établies de façon à ce que les activités de l'Organisation ne perdent pas de leur actualité. Parmi les événements qui marqueront cette période, il faut citer la prochaine session de la CNUCED, en 1991, la

(M. Blanca)

Conférence sur l'environnement et le développement, en 1992, et la Réunion internationale sur la population, en 1994. En 1992 aura lieu la première révision du plan.

4. Il appartient maintenant à la Commission de transmettre à l'Assemblée générale ses vues et recommandations concernant le plan, lesquelles seront très utiles à la Cinquième Commission lorsque celle-ci procédera à son propre examen.

5. M. ZULETA (Bolivie), prenant la parole au nom du Groupe des 77, dit que de l'avis des 77, certains programmes figurant dans le projet de plan à moyen terme ne tiennent pas suffisamment compte des textes pertinents émanant des organes délibérants, tandis que d'autres énoncent des concepts et des stratégies qui n'ont pas fait l'objet d'une décision de la part de l'Assemblée générale. Ces défauts tiennent probablement au fait que certains programmes ont été formulés avant l'adoption de ces documents importants que sont la Déclaration sur la coopération économique internationale issue de la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale, la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement et la Déclaration et le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés. Le Groupe estime nécessaire de reformuler certains programmes qui figurent dans le projet de plan à moyen terme afin d'y incorporer les éléments contenus dans ces documents.

6. M. Zuleta fait remarquer à cet égard que le programme 12 intitulé "Questions et politiques relatives au développement mondial" et, en particulier, les sous-programmes 3 et 6, qui concernent respectivement la dette extérieure et le développement, et le développement et l'environnement ne tiennent pas compte des décisions prises par les organes délibérants au sujet des mesures d'application. Il fait observer également que, dans le programme 13 intitulé "Commerce international", on insiste trop sur le programme d'ajustement structurel que les pays en développement doivent mettre à exécution sur le plan économique, alors que le texte qui sert de base à ce programme se réfère en fait à l'ajustement structurel du commerce international en vue de faciliter l'accès des exportations des pays en développement aux marchés. De l'avis du Groupe, lorsque l'on se réfère aux ajustements structurels, il faut appliquer la définition qu'en donnent les résolutions pertinentes de la CNUCED qui prévoient également des ajustements dans les pays développés. De même, le programme 13 passe sous silence un aspect auquel la CNUCED s'est référée en maintes occasions, de même que l'Assemblée générale, notamment dans ses résolutions 38/197, 39/210, 40/185, 41/165, 42/173 et 44/215, à savoir l'application par certains pays développés de mesures économiques comme moyens d'exercer des pressions politiques et économiques sur les pays en développement. Il s'agit là d'une pratique que l'ONU a rejetée et que l'on s'efforce d'éliminer. Le programme doit donc être reformulé de façon à inclure cet aspect de la question. Le Groupe estime également que le sous-programme 4 relatif au transfert des techniques doit être considéré comme prioritaire et qu'il est nécessaire d'y inclure la question des techniques écologiquement rationnelles.

7. En ce qui concerne le programme 14, intitulé "Financement du développement, flux de ressources et dette extérieure", les objectifs proposés ne sont pas conformes aux mesures prévues dans les résolutions 43/198, 44/205 et 44/232. Par ailleurs, aux paragraphes 14.5 et 14.6, on mentionne des stratégies qui n'ont pas été formulées par les organes des Nations Unies qui s'occupent de ces questions.

(M. Zuleta, Bolivie)

8. De l'avis du Groupe, il faut reformuler le sous-programme 1, intitulé "Apports extérieurs de capitaux et questions monétaires internationales", parce qu'on n'y tient pas compte des courants inverses de capitaux dus aux termes de l'échange tels qu'ils existent actuellement. Le Groupe insiste sur la nécessité de faire en sorte que les différentes stratégies des Nations Unies soient conformes aux dispositions contenues dans les résolutions pertinentes. La nouvelle formulation devra tenir compte des décisions récentes en matière de développement et de transfert de ressources, notamment de la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et le développement des pays en développement, que l'Assemblée générale a adoptée le 1er mai de l'année en cours. En ce qui concerne le programme 16, qui a trait à l'environnement, le Groupe des 77 estime que ce programme ne reflète pas la relation, reconnue par l'Organisation des Nations Unies, entre les problèmes de l'environnement et ceux du développement, et constate que la résolution 44/228 relative à la Conférence sur l'environnement et le développement qui aura lieu en 1992 n'y est pas mentionnée. Le programme a été formulé dans une perspective exclusivement écologique. Par ailleurs, ce programme inclut une notion, celle de la sécurité de l'environnement, que l'Assemblée générale n'a pas retenue.

9. Tout en indiquant que ses observations ne reflètent pas la position définitive du Groupe des 77 sur les différents programmes figurant dans le plan, M. Zuleta dit qu'il a voulu montrer le type de difficultés auxquelles le Groupe s'est heurté en examinant le projet de plan à moyen terme. A son avis, la Deuxième Commission devrait avoir la possibilité d'analyser plus à loisir et en détail les programmes qui y figurent, dans la mesure où le plan est appelé à devenir le principal guide du système des Nations Unies pendant la période 1992-1997.

10. M. ANDREEN (Suède), prenant la parole au nom des pays nordiques, dit que si l'on veut que les travaux de l'Organisation gagnent en efficacité et en productivité, il est indispensable d'établir des priorités précises. Il se félicite de ce que, dans le projet de plan à moyen terme, la Déclaration adoptée lors de la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale soit utilisée comme référence pour les questions relatives à la coopération économique internationale. De même, il considère que la Stratégie internationale du développement sera très utile pour la planification des activités de l'ONU dans ce domaine. Il tient à souligner, à cet égard, le rôle que l'Organisation est appelée à jouer dans la mise en valeur des ressources humaines, notamment en ce qui concerne les aspects sociaux du développement. Les événements récents ont montré une fois de plus combien important est le rôle de coordination que joue le système des Nations Unies dans les secours d'urgence et dans les opérations d'aide humanitaire, ainsi que la nécessité qu'il y a à renforcer ce rôle.

11. Il est possible que d'importantes modifications doivent être apportées au plan à moyen terme dans le domaine de l'environnement et du développement comme suite, notamment, à la conférence qui aura lieu sur cette question en 1992. Par conséquent, les pays nordiques comprennent que cette partie du plan a un caractère provisoire. S'agissant du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), les pays nordiques sont d'avis que celui-ci devrait élaborer son programme de travail sur la base de la Stratégie mondiale du logement jusqu'à l'an 2000, qui devrait également servir d'orientation au plan à moyen terme.

(M. Andreen, Suède)

12. Si les pays nordiques sont d'accord pour que l'on donne la priorité aux questions de population, ils auraient toutefois souhaité que l'on précise davantage les objectifs de ce programme et les résultats escomptés. En ce qui concerne le programme relatif aux sociétés transnationales, ils estiment que celui-ci reflète de façon réaliste et équilibrée ce qu'il y a lieu d'attendre des activités du Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales qui, à leur avis, est appelé à jouer un rôle de plus en plus important du fait qu'il est à même de traiter globalement les divers problèmes liés à ces sociétés. De même, ils se félicitent de l'attention accrue qui sera accordée à la situation critique de l'Afrique, qui mérite sans aucun doute de conserver un rang de priorité.

13. Les pays nordiques attendent avec un grand intérêt le rapport du Secrétaire général sur la question de la réforme des activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine économique et ils espèrent que celui-ci contiendra des propositions de fond. Ils formulent l'espoir que le débat sur les importants aspects de cette question se poursuivra et s'élargira à la présente session de l'Assemblée générale. A leur avis, il y a unanimité quant à la nécessité et à la possibilité de rationaliser les structures de l'Organisation, de manière à ce que le fonctionnement de celle-ci dans les domaines économique et social soit plus efficace.

14. M. DUGAN (Etats-Unis d'Amérique) dit que sa délégation appuie résolument les observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans le document A/45/617. Il invite instamment l'Assemblée générale à faire siennes les recommandations qu'il contient et dont l'application rendrait plus pertinent le processus de planification à moyen terme des travaux de l'Organisation. Une fois adopté par l'Assemblée générale, le plan constituera la référence principale de l'Organisation des Nations Unies pour l'établissement des budgets des programmes des trois prochains exercices biennaux. Comme le Comité consultatif, les Etats-Unis estiment qu'on peut se demander si le plan, tel qu'il est formulé, répond aux critères stipulés dans le règlement régissant la planification des programmes et que, malgré les améliorations apportées au projet de plan, il reste beaucoup à faire pour que celui-ci soit réellement utile aux Etats Membres et au Secrétariat.

15. La délégation des Etats-Unis partage l'avis du Secrétaire général, à savoir que les objectifs de l'Organisation dans les six prochaines années et les premières années du XXI^e siècle doivent refléter les changements positifs intervenus sur la scène mondiale. Ces changements, ainsi que le processus de réforme, ont renforcé l'Organisation, redonnant confiance aux Etats-Unis et à d'autres délégations dans la possibilité de réaliser des progrès dans les domaines prioritaires auxquels le Secrétaire général se réfère dans l'introduction.

16. L'ambitieux programme que le Secrétaire général entrevoit pour l'Organisation des Nations Unies constitue un cadre excellent dans lequel doivent s'inscrire les efforts futurs. La réalisation des objectifs qu'il énonce ne peut que contribuer à instaurer cette communauté mondiale qu'ont envisagée ceux qui ont rédigé la Charte des Nations Unies il y a près d'un demi-siècle.

(M. Dugan, Etats-Unis)

17. Les Etats-Unis souhaitent qu'il soit consigné que le plan comprend diverses activités auxquelles ils ne sont pas favorables. Les réserves qu'ils ont formulées à cet égard lors des réunions du Comité du programme et de la coordination demeurent valides et figurent dans le rapport de ce comité.

18. M. FONDI (Italie), prenant la parole au nom des 12 pays membres de la Communauté européenne, dit qu'il fait siennes les conclusions qui figurent dans le rapport dont la Commission est saisie et qui, s'il comprend bien, seront incluses dans le plan à moyen terme pour la période 1992-1997, que l'Assemblée générale devra adopter en séance plénière. Il aurait toutefois souhaité pouvoir examiner ce rapport avant que les négociations aient atteint un stade aussi avancé, et que des décisions aient été prises à ce sujet. Il espère en particulier qu'il pourra examiner les documents lorsque aura lieu la révision du plan à moyen terme.

19. M. TENNEY (Israël) dit que l'objectif principal de l'Organisation des Nations Unies est d'éliminer les causes de guerre dans toutes les régions du monde et de stimuler le développement économique et social. Israël déplore que l'on ait inclus dans une tâche aussi noble le sujet intitulé "Question de Palestine" qui, par sa nature même, n'a rien à voir avec des objectifs aussi louables. En conséquence, Israël ne pourra accepter le plan à moyen terme si le programme 5 y figure.

20. Le PRESIDENT soumet à l'examen de la Commission un projet de décision libellé comme suit : "la Deuxième Commission, ayant examiné les chapitres pertinents du projet de plan à moyen terme pour la période 1992-1997 ainsi que les documents s'y rapportant, décide de communiquer à la Cinquième Commission les avis exprimés par les Etats Membres au cours du débat". S'il n'y a pas d'objection, il comprendra que la Commission souhaite adopter ce projet de décision.

21. Il en est ainsi décidé.

ACTION PREVENTIVE ET LUTTE CONTRE LE SYNDROME D'IMMUNODEFICIENCE ACQUISE (SIDA)

22. Le PRESIDENT annonce que le Costa Rica et la Colombie se sont joints aux coauteurs du projet de résolution A/C.2/45/L.25 intitulé "Action préventive et lutte contre le syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA)".

POINT 86 b) de l'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE : PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE (suite) (A/C.2/45/L.9, A/C.2/45/L.10, A/C.2/45/L.15, A/C.2/45/L.16, A/C.2/45/L.17, A/C.2/45/L.18, A/C.2/45/L.19* et A/C.2/45/L.20)

23. Le PRESIDENT annonce que la Colombie et le Costa Rica se sont joints aux auteurs des projets de résolution A/C.2/45/L.9, "Aide à la reconstruction et au développement de la République du Yémen", A/C.2/45/L.15, "Assistance spéciale aux Etats de première ligne", A/C.2/45/L.16, "Aide à la reconstruction et au développement du Liban", A/C.2/45/L.17, "Opération Survie au Soudan", et A/C.2/45/L.20, "Assistance d'urgence à la Somalie"; le Costa Rica s'est joint aux auteurs du projet de résolution A/C.2/45/L.10, "Assistance économique spéciale au Tchad"; le Brésil, le Costa Rica et le Suriname aux auteurs du projet de résolution A/C.2/45/L.18, "Assistance au

(Le Président)

Mozambique", et la Colombie, le Costa Rica et le Suriname aux coauteurs du projet de résolution A/C.2/45/L.19*, intitulé "Assistance pour la reconstruction et le développement de Djibouti".

POINT 87 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE INTERNATIONALE POUR LA REHABILITATION ECONOMIQUE DE L'ANGOLA (suite) (A/C.2/45/L.14)

24. Le PRESIDENT annonce que la Colombie et le Costa Rica se sont portés coauteurs du projet de résolution A/C.2/45/L.14* intitulé "Assistance internationale pour la réhabilitation économique de l'Angola".

La séance est levée à 16 heures.